Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 100 (1955)
Heft: 3

Artikel: Un projet d'organisation du groupe d'artillerie
Autor: Nüscheler
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-342647

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un projet d'organisation du groupe d'artillerie

Dans l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung* (novembre 1953) le cap. E. Brunschweiler s'en est pris à « La démission du chef de batterie »[1] qui est apparue dans les années d'après-guerre et que l'introduction de l'OT 51 a encore accentuée. Une telle critique de l'organisation actuelle n'est pas un fait isolé, mais se constate un peu partout dans les propos tenus par les commandants de batterie. En revanche des propositions de solutions nouvelles et préférables ne sont que rarement formulées.

La panacée qui supprimerait tous les inconvénients constatés n'a pas encore été trouvée, ni par le service de l'artillerie, ni par aucun artilleur. Nous désirons apporter notre contribution aux discussions engagées sur ce problème. Le projet que nous proposons n'est certes pas une solution idéale, mais il évite bien des désagréments existants. Tout en rompant partiellement avec de vieilles traditions, nous reprendrons d'ailleurs certaines idées et certaines expériences déjà connues.

Rétrospective

Jusqu'aux environs de 1945, chaque batterie d'un groupe se suffisait à elle-même, prenait position et se réglait presque comme si elle avait été la seule sur le champ de bataille. C'est au but seulement, lors de la concentration d'un feu de groupe, que les obus créaient un contact entre les batteries. L'instruction au tir se limitait à l'obtention d'une concentration dans le temps et dans l'espace des feux des trois batteries et, en cas de réussite, on pensait avoir le droit de fêter particulièrement

---

[1] *Die Entmachtung des Batterie-Chefs.* Démission est donc prise dans son sens originaire *(note du trad.).*

un tel succès. Préoccupés avant tout par les problèmes techniques que leur posaient les tâches de tir à remplir, les commandants d'artillerie ne pouvaient guère encore consacrer du temps aux problèmes d'infanterie, de telle sorte que l'appui du fantassin par le feu de l'artillerie était souvent problématique. De son côté, le fantassin ne songeait à l'artilleur qui lui était attribué que lorsqu'il avait distribué ses ordres jusqu'au dernier soldat du train.

Introduit dans le courant des années d'après-guerre, le tir dans le cadre du groupe décharge les commandants de tir de la plupart des tâches techniques et, sans compter l'accélération et la précision plus grande du tir d'artillerie, a eu pour conséquence non négligeable pour le fantassin, de réduire les impedimenta du commandant de tir. C'est pour toutes ces raisons qu'aujourd'hui personne ne songe plus à réintroduire l'ancien état de choses.

Le tir dans le cadre du groupe a enchaîné plus étroitement les batteries du groupe entre elles et les a privées d'une partie de leur autonomie. Déjà, avant de quitter le stationnement, certains des éléments des quatre batteries doivent prendre contact entre eux et, une fois le groupe engagé, l'interdépendance des organes des quatre batteries est semblable à celle qui existe d'ordinaire dans une unité, mais non pas à celle que l'on trouve généralement dans un corps de troupe. C'est ainsi, par exemple, que les commandements de tir donnés par un chef de batterie sont transmis par des téléphonistes de la batterie d'état-major au poste central de tir, dans lequel travaillent des officiers des batteries de pièces ; ces officiers transmettent le résultat de leurs calculs, fondés sur les mensurations topographiques d'un officier de la batterie d'état-major, aux officiers de tir des batteries de pièces par des téléphonistes de la batterie d'état-major. En outre, il arrive que le commandant de tir ne tire pas avec sa batterie et que cette batterie touche sa subsistance de la cuisine de la troisième batterie, tandis que le commandant de batterie se nourrit, lui, auprès de la cuisine d'état-major. Bien que la conjugaison des divers éléments d'un

groupe ait donc donné lieu à de profondes modifications, l'organisation du groupe en une batterie d'état-major (issue de l'ancien état-major de groupe) et en trois batteries de pièces a été maintenue. On comprend aisément dès lors qu'un tel ensemble n'ait pu fonctionner dès le début sans frictions, raison pour laquelle dans les cours de répétition de l'après-guerre et jusqu'en 1951 l'instruction dans le cadre du groupe s'est limitée à une harmonisation des divers éléments. C'est en 1952 seulement qu'en haut lieu on a ordonné des exercices d'engagement de plusieurs groupes.

Etant donné que l'action réciproque des organes des quatre batteries, et particulièrement celle des organes de la batterie d'état-major avec ceux de chacune des batteries de pièces, est à un tel point interdépendante, on se demandera peut-être si le groupe ne pourrait pas être organisé en une seule unité. Diverses raisons rendent un tel projet irréalisable, notamment celle de l'effectif qui varie de 450 à 500 hommes.

On pourrait également être tenté de proposer la réunion en une batterie de liaison de tous les organes d'observation et de transmission, en une batterie de pièces de tous les servants des tubes et, éventuellement, la réunion en une batterie de transport [1] de tous les véhicules à moteur distribués au ravitaillement en munitions et aux autres services arrières. Bien qu'elle puisse avoir été réalisée dans d'autres armées, une telle solution n'est pas souhaitable chez nous, car aucune de ces unités ne serait viable par elle-même, ni capable d'agir seule; elle obligerait à une profonde réorganisation chaque fois que l'on voudrait engager les batteries séparément.

C'est dans le cadre de la batterie à six pièces que paraît se trouver la solution possible, solution qui a été appliquée à titre expérimental il y a quelques années dans certaines écoles [2]. Au lieu d'être réparties en trois batteries, les douze

---

[1] *Schweizer Artillerist* 1947/48–10 : « Ein Vorschlag zur Neuorganisation der Artillerie-Abteilung » et ASMZ 1947/2 P. 110 : « Artilleristische Probleme ».

[2] *Schweizer Artillerist* 1949/2–3 : « Gedanken zu den Versuchen mit sechsgeschützigen Batt. »

pièces du groupe ne forment que deux unités. Il convient d'envisager en outre certains ajustements des tâches incombant à la batterie d'état-major et aux batteries de pièces afin de faciliter d'une part l'instruction et d'autre part le travail en campagne. Mentionnons encore parmi les innovations, la nécessité d'attribuer à chaque batterie une section DCA et celle de placer, même au combat, les deux chefs de batterie dans la zone des positions.

Inconvénients de l'organisation actuelle [1]

L'organisation actuelle n'est adaptée que dans une faible mesure à la nouvelle méthode de tir. Il en résulte, tant pour l'instruction que pour le service en campagne, des complications et des situations irrationnelles auxquelles il convient de remédier.

1. *Les effectifs* de chacune des quatre unités sont très différents. La batterie d'état-major, une formation particulièrement difficile à commander, a un effectif en hommes double de celui d'une batterie de pièces alors qu'elle a le même nombre d'officiers. On peut dès lors moins approfondir l'instruction de détail dans une batterie d'état-major que dans une batterie de pièces.
2. L'effectif d'une batterie de pièces est d'à peine 100 hommes, dont moins des deux tiers viennent au cours de répétition. Un ordinaire aussi restreint n'est pas rentable, que l'on comprenne la seule préparation de la subsistance ou l'ensemble des services arrières dans le sens le plus large : personnel de cuisine, de bureau, de corvées, de garde, d'infirmerie, de gérance de matériel, etc. Vue sous l'angle de la poste de campagne, une batterie

---

[1] Dans les écoles de recrues de l'été 1954, des essais ont été tentés pour remédier à quelques-uns des inconvénients. Ceux-ci ne sont pas pris en considération dans cet exposé.

d'obusiers est la plus petite unité d'élite de la division !

3. *Au combat*, aussi bien dans la zone d'observation que dans celle des positions, certains des organes des diverses batteries sont extrêmement proches les uns des autres. Les questions de logement, de subsistance, de ravitaillement postal, etc., exigent dès lors ou bien des moyens excessifs dans le cas où chaque unité s'occupe de ses gens, ou bien un vaste remaniement pour passer de l'organisation d'instruction à celle de combat ; un tel remaniement ne se fait pas toujours sans heurts, sans compter qu'il s'oppose au principe qui veut que l'on doit exercer pendant la période de détail ce qui devra être appliqué dans le service en campagne.

A lui seul, cet état de choses défavorable ne justifierait pas une réorganisation s'il n'appelait encore les considérations suivantes :

4. En termes exagérés, on peut dire que chaque commandant de batterie forme les gens avec lesquels il n'ira pas au combat et que chaque commandant dispose au combat de gens dont l'instruction ne lui incombe pas. Voici quelques exemples :
   - Le commandant d'une batterie de pièces est avant tout responsable de l'instruction des équipes de pièces. Au combat, il se trouve à quelques kilomètres de ses pièces et n'a pas plus affaire à elles qu'à celles des autres batteries. — Le commandant de la batterie d'état-major n'intervient pas, en revanche, dans l'instruction des canonniers dont il est cependant le supérieur au combat, en tant que commandant des positions.
   - En leur qualité de commandants de tir, les commandants des batteries de pièces dépendent du travail exact des téléphonistes, mais ils ne participent pas à l'instruction du personnel des transmissions ; c'est l'affaire du commandant de la batterie d'état-major qui, au combat toutefois, ne peut exercer son influence que sur le petit

nombre des téléphonistes qui se trouvent dans la zone des positions.

— Le personnel du poste central de tir vient des batteries de pièces. Toutefois, l'instruction de cette équipe est dirigée en règle générale par le commandant de la batterie d'état-major qui, au combat, est également leur supérieur direct.

— La formation des officiers de tir doit-elle être assurée par les trois commandants des batteries de pièces, unités dans lesquelles ils sont incorporés comme chefs de section, ou par le commandant de la batterie d'état-major qui, avec eux, reconnaît les positions, discute des questions que pose la mensuration topographique et organise la défense rapprochée ?

5. Les tâches qui lui incombent dans la zone des positions surchargent le commandant de la batterie d'état-major, et cela tout particulièrement lors d'un changement de position, raison pour laquelle, à l'encontre du règlement, on lui attribue, lorsque cela est tactiquement possible, un commandant de batterie. Il ne peut, en effet, à lui seul commander tactiquement et techniquement dans la zone des positions, s'occuper de tous les services arrières, en particulier du ravitaillement en munitions, et des reconnaissances indispensables.

— Les commandants des batteries de pièces ne doivent, en revanche, que suivre fidèlement le commandant d'infanterie, l'orienter à point nommé sur les possibilités d'engagement de l'artillerie, lui faire des propositions, transmettre les commandements pour les feux sollicités et, dans les cas heureux, être autorisés à déclencher ces feux. Il est à peine nécessaire pour une telle mission de payer un galon de commandant d'unité pendant quatre mois.

Principes a la base du projet de la nouvelle organisation

Une nouvelle organisation devrait largement remédier aux inconvénients que nous avons relevés. Nous proposerons en outre quelques modifications à l'organisation qui existe actuellement. Les principes les plus importants sont les suivants :

1. Chaque commandant doit dans la mesure du possible instruire durant la période de détail les gens qui lui sont directement subordonnés en campagne.
2. Le mélange en campagne entre le personnel des diverses unités doit être évité autant que faire se peut. Il convient donc d'incorporer à la batterie d'état-major tous les organes qui sont engagés à partir du poste central de tir vers l'avant (du point de vue de la technique du commandement plutôt que sous le rapport de l'espace), tandis que les organes des batteries de pièces doivent être laissés en arrière.
3. Tant l'effectif de chacune des batteries que le nombre d'officiers par rapport à celui des hommes doivent être sensiblement les mêmes. L'effectif total du groupe ne doit pas être modifié.
4. Deux officiers du rang de commandant d'unité sont indispensables dans la zone des positions ; l'un s'occupera avant tout des questions d'artillerie (commandant technique) et l'autre de la défense rapprochée et des services arrières (commandant tactique). Le plus ancien des deux prend le commandement de la zone des positions.
5. Les 12 pièces du groupe doivent être réparties en deux batteries à deux sections de trois pièces chacune. Chaque section de pièces doit pouvoir être engagée pour elle-même comme demi-batterie.
6. Ainsi qu'en a décidé la commission de défense nationale, les pièces DCA de 34 mm. vont être remplacées par des

canons de 20 mm. Comme ces pièces ne peuvent servir qu'à la défense d'objectifs ponctuels, chaque batterie de pièces doit posséder une section de trois ou quatre pièces DCA [1].

7. Outre le commandant de la batterie d'état-major, on engagera comme commandants de tir deux officiers incorporés comme tels à l'état-major de groupe.

Détails de l'organisation

En basant l'organisation du groupe sur ces principes, on aura :

un état-major (organes de commandement et commandants de tir),

une batterie d'état-major (organes d'observation, de transmission et de mensuration topographique),

deux batteries de pièces (chacune à deux sections de pièces, une section DCA et un groupe de transmissions).

Etat-major : Les deux officiers nouvellement incorporés comme commandants de tir seront ou des officiers subalternes prévus pour l'avancement, ou des commandants d'unité ayant quitté leur commandement après plusieurs années, ou encore des officiers doués pour la technique du tir et la tactique mais inaptes à assurer le commandement d'une unité. Comme ces officiers ne participent pas à l'instruction de la troupe, ils peuvent accomplir une partie de chacun de leurs cours de répétition dans l'infanterie, dont ils apprendront à connaître les moyens et les besoins.

Batterie d'état-major : Diminuée de 40 hommes en chiffre rond par le retrait de la section DCA et d'une partie des téléphonistes, cette unité a un effectif d'environ 160 hommes (groupe lourd). Elle comprend *une section de commandement*, composée notamment d'un groupe assez fort de chauffeurs

---

[1] ASMZ 1953/11 : Colonel Vacano, « Fliegerabwehr der Artillerie ».

(pour les véhicules des commandants de tir et de leur personnel), *une section de transmissions* de 80 hommes en chiffre rond et, comme jusqu'ici, *une section de topographes* (ou un groupe topo. dans les groupes d'obusiers).

Dans la section de commandement sont incorporés trois officiers de PC, qui fonctionnent soit comme aides des commandants de tir, soit comme observateurs avancés. De l'ensemble de ces organes, on ne trouvera dans la zone des positions que l'officier topographe avec une partie des soldats topographes et les seuls téléphonistes desservant la liaison jusqu'à la centrale de groupe ; tous les autres organes sont engagés aux PC ou à la centrale de groupe.

Batterie de pièces : Elle se compose d'*une section de commandement* avec un groupe de téléphonistes (celui, à peu de chose près, qui existait avant l'introduction de l'OT 51) destiné à la liaison entre les positions des pièces et le poste central de tir et un groupe des services, *deux sections de pièces* à 3 pièces et *une section DCA* ; l'effectif de la batterie de pièces est également d'environ 160 hommes (batterie can. ld.). Les chefs de section des sections de pièces sont en même temps les officiers de tir de chacune des demi-batteries ; ils commandent donc leur section en campagne. C'est le remplaçant du commandant de batterie qui dirige le changement de position de la batterie. Deux officiers sont encore prévus, l'un pour le poste central de tir et l'autre pour commander la colonne de munition ad hoc du groupe ou fonctionner commer officier de liaison.

Les principaux inconvénients invoqués à l'encontre de la batterie à six pièces sont sa difficulté à se soustraire aux vues aériennes et terrestres, son encombrement lors de la prise de position, le prolongement du temps pour la transmission des ordres et enfin la difficulté que l'on rencontre dans les terrains montagneux à disposer l'une à côté de l'autre les six pièces pour des tirs de guerre. C'est pour obvier à ces inconvénients que nous prévoyons un engagement indépendant des deux

demi-batteries, dont les positions seront à 200 ou 300 mètres l'une de l'autre et qui seront toutes deux directement reliées au poste central de tir. Il est alors nécessaire d'utiliser les sergents comme « officiers de sécurité », tâche à laquelle il n'est pas difficile de les former. Dans notre projet, la zone des positions d'un groupe garde néanmoins sa grandeur actuelle.

Il n'y a plus besoin au poste central de tir que de deux officiers, au lieu de quatre comme actuellement, car un seul officier peut calculer les éléments pour les deux batteries. Il est possible, en effet, lorsque l'intervalle entre les deux demi-batteries est de 250 mètres en chiffre rond, de commander les mêmes éléments aux deux sections pour une zone de buts déjà étendue, à la condition que l'on compense préalablement la différence entre les deux positions par une correction déterminée. Lors de transports de feux inférieurs au cinquième de la portée, les erreurs résultantes sont inférieures à 50 mètres et se confondent dans la dispersion du feu du groupe ; on peut donc les tolérer. D'ailleurs, afin de diminuer la dispersion du groupe, chaque demi-batterie tire avec son faisceau fermé.

La réunion des sections DCA en un seul groupement n'est pas nécessaire et serait même désavantageuse. Tous les deux ans, ces sections sont entraînées techniquement dans des cours de tir. Si donc durant les années intermédiaires elles coopèrent dans le cadre de la batterie, il ne pourra en résulter que des avantages. De plus, lorsque leur personnel est insuffisant, il est possible de faire appel à des canonniers pour les fonctions secondaires. On fixera l'effectif de la section DCA en se basant sur celui des batteries DCA mobiles légères, et non sur celui des compagnies DCA d'infanterie, car l'artillerie comme la DCA ne peuvent se permettre le luxe en personnel et véhicules que l'on trouve dans les compagnies DCA d'infanterie. L'effectif en hommes nécessaire à la création de la seconde section DCA peut être gagné sur le personnel économisé pour les services arrières grâce à la réduction du nombre des unités constituant le groupe.

Effectif du groupe de canons lourds

Le tableau qui suit permet de se rendre compte de l'effet numérique de nos propositions. Par rapport aux nouveaux chiffres que nous indiquons, l'effectif d'un groupe d'obusiers doit être réduit d'environ 30 hommes et celui d'un groupe d'obusiers lourds augmenté d'environ 25 hommes.

Effectifs selon OEMT 51

	EM Gr. can. ld.	Bttr. EM gr. can. ld.	Bttr. can. ld.	Gr. can. ld.
Of.	5	8	6	31
Sof.		29	13	68
Sdt et Sc		161	80	401
Total des hommes .	5	198	99	500
Moto..		8	3	17
Pw, vhc. tt., vhc. cdmt..		8	4	20
Cam. et rem. . . .		21	11	54
Total des vhc. mot.		37	18	91

Effectif selon projet

	EM Gr. can. ld.	Bttr. EM gr. can. ld.	Bttr. can. ld.	Gr. can. ld.
Of.	8	8	7	30
Sof.		23	20	63
Sdt et Sc		133	137	407
Total des hommes .	8	164	164	500
Moto..		13	2	17
Pw, vhc. tt., vhc. cdmt..		12	4	20
Cam. et rem. . . .		14	21	56
Total des vhc. mot.		39	27	93

Ainsi, à peu de choses près, l'effectif du groupe reste le même. L'augmentation du nombre des camions est due à la création de la seconde section DCA. On économise, par ailleurs, un officier et cinq sous-officiers.

Remarques finales

Bien des lecteurs jugeront ces réadaptations excessives. La pensée militaire se caractérise par un certain esprit conservateur, particulièrement dans une armée de milices où il faut des années pour que les modifications pénètrent partout et où de dures expériences font défaut pour découvrir impitoyablement les erreurs.

Il est évidemment possible de n'introduire que certaines des innovations proposées. Il existe également diverses variantes présentant les mêmes avantages. A l'occasion du changement des pièces de la DCA d'artillerie, il convient de résoudre en premier lieu la question de l'attribution de cette arme auxiliaire. On ne saurait enregistrer purement et simplement ce changement d'arme, car des pièces de 20 mm. ne peuvent plus protéger toute la zone des positions, mais seulement des positions déterminées. On ne peut, dès lors, éviter d'augmenter le nombre des armes antiaériennes. Mais ce serait une erreur que de créer une batterie DCA dans le cadre du groupe, car il en résulterait une nouvelle petite unité avec tous ses désavantages en ce qui concerne les besoins en personnel pour les services arrières, tout en diminuant par voie de conséquence le nombre des combattants.

Dans bien des cas on attribue au commandant de la zone des positions (le commandant de la batterie d'état-major) un commandant d'une des batteries de pièces. On peut naturellement agir inversement et désigner comme commandant de la zone des positions un des trois commandants de l'une des batteries de pièces et, le cas échéant, lui attribuer un second commandant de l'une des batteries de pièces, tandis que le commandant de la batterie d'état-major serait engagé comme

commandant de tir. Les canonniers d'une ou des deux batteries combattraient alors au moins sous les ordres de leur commandant ; il faudrait du même coup résoudre encore la question de l'occupation des organisations de PC correspondantes.

Cependant, aussi longtemps que l'on ne fera pas deux batteries de pièces des trois qui existent actuellement, on aura toujours des unités relativement petites et irrationnelles. En répartissant les six pièces d'une batterie en deux demi-batteries, qui se présentent comme de véritables unités pour la prise de position et pour le tir, on remédie au principal inconvénient de la batterie à six pièces, l'encombrement, tout en utilisant les avantages de cette dernière pour l'instruction et l'administration.

Major EMG Nüscheler

(Traduit de l'*ASMZ*, janv. 1955, par le cap. R. Huber.)

Préservation du secret militaire

Il est inutile de rappeler que le secret militaire, élément essentiel de la surprise, joue un rôle également important sur le plan de la stratégie, sur le plan tactique et sur le plan technique. Ses exigences diminuent, mais ne disparaissent pas en temps de paix. Le voile que les adversaires éventuels s'employent à épaissir le plus possible en période d'opérations, ne s'est jamais complètement dissipé pendant la paix armée qui a précédé 1914 et 1939. Que dire des répercussions de la guerre froide actuelle ?

L'opacité du secret est visiblement liée à l'autoritarisme et au dynamisme des régimes dictatoriaux à la mode. Les